

## Préface du lexique des *Neapolitaines*

### LE TEXTE

Nous avons choisi d'inaugurer la série des lexiques du Français préclassique par la publication du lexique d'une comédie dont le style familier, les nombreuses métaphores et l'abondante phraséologie, présentent un grand intérêt pour l'étude de la langue de cette époque. L'auteur, François d'Amboise (1550-1620), magistrat parisien, est aussi traducteur (il traduisit quelques textes italiens et latins), éditeur (d'oeuvres de Pierre Abélard) et poète. Il fut l'ami de Larivey avec qui il partageait le goût de la littérature italienne, en particulier de la comédie ; ce goût est à l'origine de cette pièce des *Neapolitaines* qui veut rivaliser avec les comédies italiennes. François d'Amboise la composa vers 1570, la corrigea et la compléta en 1584 ; c'est donc une oeuvre de jeunesse remaniée qu'il a publiée cette même année sous le pseudonyme de Thierri de Timofile, gentilhomme picard :

[Thierri de Timofile : François d'Amboise] *Les Neapolitaines, Comedie Françoise Facecieuse. Sur le Subjet d'une histoire d'un Parisien, un Espagnol, et un Italien.* A Paris, Pour Abel l'Angelier, Au premier Pillier de la Grand Salle du Palais, Avec Privilege du Roy, 1584 (la Bibliothèque de l'Arsenal en possède deux exemplaires sous les cotes 8° B 14.478 et Rf 1239).

Ce texte ne fut pas réédité avant le XIX<sup>e</sup> siècle :

- Amboise (François d'), *Les Neapolitaines*, in Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre François*, Paris, Jannet, t. VII, 1856, pp. 237-333 [ponctuation "modernisée" ; suppression de majuscules]
- Amboise (François d'), *Les Neapolitaines*, in E. Fournier, *Le Théâtre Français au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I, Paris, s.d. (1871), pp. 132-165 [texte identique à l'édition Viollet-le-Duc]
- Amboise (François d'), *Les Neapolitaines*, in E. Balmas, *Comédies du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nizet, Milano, Viscontea, 1967, pp. 181-275 [reproduit l'édition Viollet-le-Duc].

On en connaît deux éditions critiques :

- Amboise (François d'), *Les Neapolitaines*, in *Oeuvres complètes*, t. I, éd. Dante Ughetti, Edizioni Scientifiche, Napoli, 1973, pp. 150-232.
- Amboise (François d'), *Les Neapolitaines* : comédie ; a critical edition by Hilde Spiegel, Heidelberg, C. Winter, 1977.

C'est d'après l'édition Ughetti, saisie à l'INaLF, que nous avons établi notre lexique. Le texte saisi est identique à celui de l'édition, à deux exceptions près :

- les noms des personnages, abrégés dans les dialogues, ont été développés ;
- quelques fautes de lecture ou coquilles ont été corrigées (le cas échéant, après vérification sur l'édition originale conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal) ; nous les signalons ainsi : ... la matiere de l'Epitafe [l. Epitase] (p. 115, s.v. ÉPITASE).

L'abréviation utilisée dans les références d'exemples est la suivante : AMBOISE, *Neapol.* U., 1584.

## LE LEXIQUE

Les principes que nous avons suivis s'inspirent largement de ceux définis pour les lexiques et le Dictionnaire du moyen français (cf. Robert Martin, *Dictionnaire du moyen français*, A-AH, CNRS-INaLF, 1998, pp. IX-XXVII) ainsi que de la *Proposition de protocole pour la confection de lexiques d'oeuvres du français préclassique* élaborée par Claude Buridant (in *Le Français préclassique* n° 6, 1999, pp. 115-133).

### I. -LA MACROSTRUCTURE

Tous les vocables attestés dans le texte sont admis à la nomenclature, à l'exception des emplois auxiliaires des verbes *avoir* et *être*, et des mots-outils, qui feront l'objet d'un traitement global portant sur l'ensemble de la BFPC. Sont traités cependant les mots grammaticaux qui n'ont pas survécu en français moderne (par exemple la conjonction *ains*) ou ceux qui ont des acceptations particulières au XVI<sup>e</sup> siècle (par exemple l'adverbe *encore*).

#### — *La lemmatisation*

- *Graphies des vedettes* : on adopte la graphie moderne, accents inclus, en majuscules ; la ou les graphies du texte figurent à la suite en minuscules, en sous-vedette (sauf si la seule différence consiste dans l'absence d'accentuation), chacune d'entre elles faisant l'objet d'un renvoi à son ordre alphabétique. Si le mot n'existe plus en français moderne, on donne la graphie de Huguet, ou, à défaut, la graphie du texte (par exemple *jourd'hui*).
- *Participes présents ou passés, employés adjectivement ou substantivement* : on les traite le plus souvent sous le verbe, mais on les présente en vedette autonome s'ils sont suffisamment lexicalisés en tant qu'adjectifs ou substantifs (par exemple : *abrégé*, subst. masc. ; *emmiellé*, adj.).
- *Dégroupements* : en cas de catégorie grammaticale différente et de distinction sémantique notable, on introduit exceptionnellement une deuxième vedette, même si l'étymon est commun (par exemple : *certain*<sup>1</sup>, adj. indéf. et *certain*<sup>2</sup>, adj.).
- *Locutions* : elles sont traitées, selon les cas, soit sous le substantif, soit sous l'adjectif, soit sous le verbe à l'origine du caractère spécifique de la locution, chacun des autres composants signifiants faisant l'objet d'un renvoi (par exemple *clore la main à qqn* est traité sous *clore*, *de longue main* sous *long*, *venir aux mains* sous *main*).

### II. - CONTENU DES ARTICLES

Chaque vedette, accompagnée ou non de sous-vedette(s), est suivie du code grammatical<sup>1</sup>. Pour les verbes, on indique l'emploi du texte ; si le verbe a plusieurs emplois, on note seulement : verbe.

---

<sup>1</sup> Lorsque le genre du substantif est flottant (masc. ou fémin.), voire indéterminable, le code grammatical se réduit à subst.

On trouve ensuite, entre crochets, les renvois (tome, page, colonne) à trois dictionnaires de référence : Huguet, FEW, TLF, avec, pour le FEW, la mention de l'étymon.

## 1. La structure

Les chiffres romains correspondent :

— À des emplois et/ou à des constructions :

### **DONNER, verbe trans.**

- I. - Empl. trans. dir. *Donner qqc. à qqn.*
- A. - "Apporter en présent, offrir"
- B. - "Mettre (qqc.) à la disposition de (qqn)"
- C. - "Être l'auteur de, être à l'origine de"
- ...
- II. - Empl. trans. indir. *Donner à + inf.*
- A. - "Procurer"
- B. - Loc. *Donner à entendre (qqc. à qqn).* "Induire (qqn) à comprendre (qqc.) de manière implicite"
- III. - Empl. pronom. *Se donner à (qqc.)* "S'adonner à (qqc.)"

— À des distinctions sémantiques majeures :

### **JOUR, subst. masc.**

- I. - (*Jour* implique la notion de lumière) "Clarté qui règne à la surface de la Terre le temps d'une journée (p. oppos. à l'obscurité de la nuit)"
- II. - (*Jour* implique la notion de temps)
  - A. - "Espace de temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil"
  - B. - "Espace de temps qui s'écoule pendant une rotation complète de la Terre sur elle-même, période de 24 heures"
    - 1. "Unité de temps indiquant une durée plus ou moins précise"
    - 2. "Repère chronologique indiquant une date"

On s'est donné pour règle d'accorder la priorité au sens propre sur le sens figuré, ou sur les emplois par extension, par métonymie ou par analogie. Lorsqu'un mot n'est attesté dans le texte qu'au sens figuré, on présente ainsi :

### **BATTRE, batte, verbe trans.**

- "Frapper de coups répétés"
- Loc. fig. *Battre les buissons ...*

## 2. La définition

Elle est la plus précise possible. Plutôt que l'équivalent, qui risque de n'être qu'approximatif, on utilise de préférence une définition phrastique, en y joignant, au besoin, un équivalent. Il y a cependant deux exceptions à ce principe :

- Lorsque la définition du vocable en français préclassique est rigoureusement identique à celle du français moderne et qu'aucune confusion n'est possible, on se contente de traduire : **ÂNE, asne, subst. masc.** "Âne" ; **BARBE, subst. fém.** "Barbe" ;
- Si le sens du vocabile en français préclassique est absolument équivalent à un ou d'autres mots du français moderne, on se contente de la traduction : **AVENUE, subst. fém.** — Au plur. "Abords" ; **BAN, subst. masc.** "Exil, bannissement".

La définition peut être accompagnée d'une indication du domaine d'emploi. En raison de la nature du texte des *Neapolitaines*, cette indication est très rarement nécessaire (voir la liste des abréviations).

### 3. Les conditions d'emploi

Notées entre crochets droits, les conditions d'emploi peuvent être de deux ordres :

- D'ordre syntaxique, elles précisent les contraintes qui, dans un sens donné, s'exercent sur le sujet ou l'objet d'un verbe, ou sur le substantif qualifié par un adjectif :

#### **ENTRER, verbe intrans.**

**A.** - "Passer de l'extérieur à l'intérieur (d'un lieu)"

- 1. [Le sujet désigne une pers.]  
— [Avec effacement du compl. de lieu]
- 2. P. anal. [Le sujet désigne une chose abstr.]

#### **ANCIEN, adj. et subst.**

**I.** - Adj.

**A.** - [D'une chose] "Qui existe depuis longtemps"

**B.** - [D'une pers.] "Qui a existé à une époque plus ou moins reculée"

**C.** - [D'une pers.] "Qui était autrefois tel, et ne l'est plus"

**II.** - Subst.

- Au plur. "Personnages d'une époque reculée"

- D'ordre stylistique ; placées devant l'exemple, elles concernent celui-ci :

#### **SEREIN, serain, adj.**

[Des conditions atmosphériques] "Calme" [Dans un cont. métaphor.] Apres une longue tempeste j'avois trouvé la mer calme et tranquille, pour l'esperance que je prins aux promesses de cette servante : et en un instant le vent furieux de jalouseie m'a remis en tourmente : puis le temps s'est rendu un peu plus *serain*, le vent m'a donné en pouppe, qui me fait surgir au port tant désiré (AMBOISE, *Neapol.* U., 1584, 185).

### 4. Les valeurs

Présentées entre parenthèses, elles concernent la signification ou la fonction du mot traité, et non pas le contexte. On trouve dans cette catégorie :

- Des indications de structure d'article :

## **AVOIR, verbe**

**I.** - Empl. trans.

**A.** - (Exprime la possession sous ses divers aspects)

**B.** - (Exprime une manière d'être)

— Des indications définitoires de type métalinguistique telles que :

## **MAÎTRE, maistre, subst. masc.**

**D.** - *Maître* + prénom. (Appellatif servant à désigner un homme)

## **ADIEU, interj. et subst. masc.**

**I.** - Interj. (Formule utilisée pour prendre congé)

## **5. Les exemples**

On s'est efforcé d'illustrer les sens ou acceptations par un nombre limité d'exemples (trois au maximum). Les phrases citées peuvent être incomplètes, mais coupées de manière à respecter la syntaxe ; les coupures sont toujours indiquées : par ... en début d'exemple, par (...) à l'intérieur de l'exemple.

Il est parfois utile d'expliciter par une anaphore ce que désigne un article ou un pronom : l'explicitation figure alors entre crochets droits à un endroit tel qu'il ne défigure pas la syntaxe.

## **6. Les remarques**

Elles peuvent être de deux ordres :

— Historique : elles indiquent si le vocable ou l'une de ses acceptations, ou la locution, ou le proverbe, ou la construction, ou la graphie, correspondent à un archaïsme ou à un néologisme dans la langue de l'époque du texte, après examen des bases textuelles historiques et des dictionnaires ou ouvrages de référence (voir Bibliographie).

— Stylistique : elles concernent alors une particularité du style de l'auteur, qui peut nécessiter une explication complémentaire (par exemple la **Rem.** concernant la locution *Écorcher le renard* s.v. **RENARD**).

Si la remarque se rapporte à l'ensemble de l'article, elle est introduite par l'étiquette **REM.** , mais par **Rem.** si elle n'en concerne qu'une subdivision.

Monique Chauvet

2001